

Bureau du 12 décembre 2005

Décision n° B-2005-3877

objet : Tunnel de la Croix Rousse - Renouvellement des panneaux à messages variables - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec l'entreprise Serelec service
service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 décembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la voirie communique au Bureau un projet de marché relatif au renouvellement des panneaux à messages variables (PMV) du tunnel de la Croix-Rousse.

La rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse est à ce jour programmée pour envisager, dans le meilleur des cas, un démarrage des travaux en 2009. De plus, le scénario qui sera retenu pourrait nécessiter de réaliser les travaux en maintenant l'ouvrage existant sous circulation. Ce qui signifie que les équipements existants ou à renouveler comme les PMV sont susceptibles de devoir être opérationnels jusqu'à l'horizon 2010-2011.

Les PMV existants ont été mis en place en 1989 et sont en fin de vie. Il s'agit de panneaux alphanumériques à diodes (système Dimitri) dont le remplacement des pièces n'est plus assuré par le fournisseur. A ce jour, seulement 50 % des panneaux sont opérationnels, il convient de tous les remplacer pour assurer une homogénéité du matériel et garantir une fiabilité des équipements en cas de besoin.

Le remplacement des PMV implique une mise en service en lien avec le système de la gestion technique centralisée (GTC), ce système a été réalisé par la société Serelec qui est propriétaire du protocole de communication utilisé pour dialoguer avec les équipements.

Pour ces raisons techniques, seule la société Serelec est susceptible d'intervenir.

Ce marché a pour objet :

- le remplacement du câblage et de l'ensemble des panneaux à messages variables situés à l'intérieur et aux abords du tunnel, soit 15 panneaux au total,
- la mise en service des panneaux en lien avec le système de la gestion technique centralisée (GTC),
- la formation des agents de la maintenance chargés de l'entretien des PMV.

Les prestations font l'objet d'un marché unique comportant deux lots techniques :

- lot n° 1 : fournitures,
- lot n° 2 : services.

La prestation est ainsi chiffrée à 249 850,00 € HT pour une durée de 10 mois.

Les prestations peuvent faire l'objet d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, conformément aux articles 34 et 35-III-4° alinéa du code des marchés publics.

La commission permanente d'appel d'offres, sur proposition de la personne responsable du marché, a attribué ce marché à ce prestataire le 2 décembre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour le renouvellement des panneaux à messages variables du tunnel de la Croix-Rousse et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Serelec pour un montant de 249 850,00 € HT, soit 298 820,00 € TTC, conformément aux articles 34 et 35-III-4° alinéa du code des marchés publics.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 0419, le 19 septembre 2005, pour la somme de 8 400 000 €.

3° - Le montant à payer en 2005 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 550.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,